

**Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif
au projet de concentration économique concernant l'acquisition par la
société « Sama Invest SARL » du contrôle exclusif de la société
« Casablanca Marina Management Company SA » à travers
l'acquisition de 50% restant du capital et des droits de votes y afférents**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur** : La société « Sama Invest SARL » ;
- **La cible** : La société « Casablanca Marina Management Company SA » ;

Nature de l'opération

- Prise du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Le marché de la promotion immobilière.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 21 novembre 2024.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Sama Invest SARL » du contrôle exclusif de la société « Casablanca Marina Management Company SA » à travers l'acquisition de 50% restant du capital et des droits de votes y afférents.

« Sama Invest SARL » est une société à responsabilité limitée, de droit marocain et ayant pour objet principal la prise de participation dans les sociétés opérant dans le domaine de la promotion immobilière, ainsi que l'acquisition de tous biens meubles et immeubles.

« Casablanca Marina Management Company SA » est une société anonyme, de droit marocain et ayant pour objet principal la promotion immobilière.

Fait à Rabat, le 07 novembre 2024.